

Paris La Défense, le 20 janvier 2025

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, EN TOUT OU EN PARTIE, DANS TOUTE JURIDICTION OU IL EST ILLÉGAL DE DIFFUSER, DE PUBLIER OU DE DISTRIBUER LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ.

LES VALEURS MOBILIÈRES MENTIONNÉES DANS LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS ENREGISTRÉES EN APPLICATION DU SECURITIES ACT ET NE PEUVENT ÊTRE OFFERTES OU VENDUES AUX ÉTATS-UNIS, OU À DES RESSORTISSANTS AMERICAINS OU POUR LEUR COMPTE OU LEUR BÉNÉFICE, SAUF EN VERTU D'UNE EXEMPTION D'ENREGISTREMENT APPLICABLE. AUCUNE OFFRE PUBLIQUE DE VALEURS MOBILIÈRES N'EST FAITE AUX ÉTATS-UNIS.

Elior Group S.A. annonce le lancement d'une offre d'obligations senior à échéance 2030 de 500 millions d'euros et une offre de rachat en numéraire visant tout ou partie de ses obligations senior existantes à échéance 2026

Elior Group S.A. (la « Société ») a lancé une offre (l'« Offre d'Emission des Nouvelles Obligations ») d'obligations senior à taux fixe à échéance 2030 d'un montant en principal total de 500 millions d'euros (les « Nouvelles Obligations »).

Les Nouvelles Obligations seront *pari passu* avec les autres emprunts senior de la Société, y compris sa nouvelle ligne de crédit renouvelable. La Société conclura également une nouvelle ligne de crédit renouvelable d'un montant de 430 millions d'euros à l'issue de l'Offre d'Emission des Nouvelles Obligations et annulera son accord de lignes de crédit seniors existant.

La Société annonce également aujourd'hui qu'elle a lancé une offre aux porteurs des obligations senior en circulation de la Société à échéance 2026 (les « Obligations Existantes ») d'apporter leurs Obligations Existantes pour rachat en contrepartie d'un montant en numéraire, pour tout ou partie de leurs Obligations Existantes (l'« Offre de Rachat », et collectivement avec l'Offre d'Emission des Nouvelles Obligations, les « Transactions »), sous réserve des conditions énoncées dans le mémorandum d'offre de rachat daté ce jour (le « Mémorandum d'Offre de Rachat »). Le Mémorandum d'Offre de Rachat présente tous les détails de l'Offre de Rachat et les porteurs des Obligations Existantes sont invités à lire le Mémorandum d'Offre de Rachat dans son intégralité. Tous les termes qui ne sont pas définis dans le présent communiqué ont la signification qui leur est attribuée dans le Mémorandum d'Offre de Rachat.

La Société prévoit d'utiliser le produit brut de l'Offre d'Emission des Nouvelles Obligations, ainsi qu'une partie de sa trésorerie et un tirage de sa nouvelle ligne de crédit renouvelable pour (i) racheter les Obligations Existantes dans le cadre de l'Offre de Rachat, (ii) rembourser le tirage

effectué sous sa ligne de crédit renouvelable existante, et (iii) payer les frais et dépenses liés aux Transactions. Si l'intégralité des Obligations Existantes n'est pas rachetée dans le cadre de l'Offre de Rachat, la Société prévoit de les rembourser à leur échéance ou avant leur échéance conformément aux termes du contrat d'émission (*Indenture*) régissant les Obligations Existantes.

Description des Obligations Existantes	Montant en Principal	ISIN/Commo n Code	Prix d'Achat ⁽¹⁾	Montant soumis à l'Offre de Rachat
3.750% Senior Notes due 2026	€550,000,0 00	ISIN : XS2360381730 / Common Code: 236038173	100%	Tout ou partie, sous réserve de la Nouvelle Condition de Financement

(1) Exprimé en pourcentage du montant principal des Obligations Existantes proposées au rachat, exclusif de tout intérêt couru et impayé, qui sera payé sur la période s'étendant jusqu'à la Date de Règlement-Livraison exclue.

La décision par la Société de procéder, ou non, à la réalisation de l'Offre de Rachat est assujettie, sans limitation, au succès et à la réalisation (selon l'appréciation discrétionnaire de la Société) de l'Offre d'Emission des Nouvelles Obligations. D'autres conditions relatives à la réalisation de l'Offre de Rachat sont décrites dans le Mémoire d'Offre de Rachat. Sous réserve des lois applicables, la Société se réserve le droit de renoncer à l'une ou à toutes les conditions de l'Offre de Rachat.

Il est attendu que les Obligations Existantes rachetées par la Société dans le cadre de l'Offre de Rachat seront annulées et ne seront ni vendues ni émises à nouveau.

Le résumé ci-dessous présente les dates importantes relatives aux Transactions. Il est conseillé aux porteurs des Obligations Existantes de vérifier auprès de toute banque, courtier en valeurs mobilières ou autre intermédiaire par lequel ils détiennent des Obligations Existantes si cet intermédiaire doit recevoir des instructions d'un porteur des Obligations Existantes afin que ce dernier puisse participer à l'Offre de Rachat ou (dans les circonstances limitées où la révocation est autorisée) révoquer ses instructions de participation à l'Offre de Rachat avant les dates limites spécifiées ci-dessous. Les délais fixés par ces intermédiaires et chaque Système de Règlement-Livraison (*Clearing System*) pour la soumission des Instructions de Rachat (telles que définies dans le Mémoire d'Offre de Rachat) seront antérieurs aux délais pertinents spécifiés ci-dessous :

- *Début de l'Offre de Rachat et lancement de l'Offre d'Emission des Nouvelles Obligations (Commencement of Tender Offer and launch of the New Notes Offering)* : 20 janvier 2025.
- *Fixation du Prix des Nouvelles Obligations*: avant l'Heure d'Expiration de l'Offre de Rachat.
- *Heure d'Expiration de l'Offre de Rachat (Expiration Time of the Tender Offer)* : 16 heures de Londres le 27 janvier 2025, à moins que l'Offre de Rachat ne soit prolongée, rouverte, modifiée ou résiliée plus tôt conformément aux conditions énoncées dans le Mémoire d'Offre de Rachat.
- *Annonce Finale des Résultats de l'Offre de Rachat* : dès que possible après l'Heure d'Expiration.
- *Date de Règlement-Livraison (Settlement Date) de l'Offre de Rachat* : nous prévoyons actuellement que cette date serait le 5 février 2025, ou, en tout état de cause, un jour ouvrable après le règlement des Nouvelles Obligations, à condition que toutes les conditions à la survenance de la Date de Règlement aient été satisfaites ou levées.

Un mécanisme d'allocation prioritaire des Nouvelles Obligations pourrait être appliqué à la seule et absolue discrétion de la Société en faveur des porteurs qualifiés des Obligations Existantes exprimant leur intention d'apporter leurs titres à l'Offre de Rachat et qui souhaitent participer à l'Offre.

Informations Additionnelles

Le Mémoire d'Offre de Rachat sera également mis à disposition des porteurs des Obligations Existantes par l'intermédiaire de l'Agent d'Offre.

Kroll Issuer Services Limited

The Shard

32 London Bridge Street

London SE1 9SG

United Kingdom

Tél : +44 20 7704 0880

A l'attention de: David Shilson

Email: eliorgroup@is.kroll.com

Site internet: <https://deals.is.kroll.com/eliorgroup>

Pour toute information supplémentaire, merci de contacter :

Les Gestionnaires Chargés de l'Offre de Rachat

BNP Paribas

16, boulevard des Italiens

75009 Paris

France

Tél: +33 1 55 77 78 94

A l'attention de : Liability Management Group

Liability.management@bnpparibas.com

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

12 place des États-Unis

CS 70052 92547

Montrouge Cedex

France

Tél : +44 207 214 5903

A l'attention de : Liability Management

liability.management@ca-cib.com

Avertissement

Ce communiqué de presse constitue une divulgation publique d'informations privilégiées conformément au Règlement (UE) 596/2014 (16 avril 2014) et au Règlement d'Exécution (UE) n° 2016/1055 (10 juin 2016).

Les Nouvelles Obligations ne seront offertes et l'Offre de Rachat n'est faite qu'en dehors des États-Unis conformément à la Régulation S du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), sous réserve des conditions de marché et d'autres conditions. Rien ne garantit que les Transactions soient réalisées ou, si elles sont réalisées, les conditions dans lesquelles elles seront réalisées. Les Nouvelles Obligations n'ont pas été enregistrées conformément au Securities Act ou à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable de toute autre juridiction et ne peuvent être offertes ou cédées aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption applicable des exigences d'enregistrement du Securities Act et de toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicables. Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat concernant des valeurs mobilières, ni ne constitue une offre, une sollicitation ou une vente dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

Les Nouvelles Obligations ne sont pas destinées à être offertes, vendues ou autrement mises à disposition et ne doivent pas être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition d'un investisseur de détail dans l'Espace Economique Européen (l'« **EEE** »). À ces fins, un investisseur de détail désigne une personne dont le profil correspond à l'un (ou plusieurs) des cas suivants : (i) un client de détail au sens de l'article 4, paragraphe 1, point 11), de la directive 2014/65/UE (telle que modifiée, « **MiFID II** »); ou (ii) un client au sens de la directive (UE) 2016/97 (telle que modifiée), lorsque ce client ne pourrait pas être considéré comme un client professionnel au sens de l'article 4, paragraphe 1, point (10) de MiFID II; ou (iii) pas un investisseur qualifié au sens du règlement (UE) 2017/1129 (tel que modifié, le « **Règlement Prospectus** »).

Les Nouvelles Obligations ne sont pas destinées à être offertes, vendues ou autrement mises à disposition et ne doivent pas être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition d'un investisseur de détail (tel que défini ci-dessus) au Royaume-Uni. L'expression « investisseur de détail » en ce qui concerne le Royaume-Uni désigne une personne qui correspond à l'un (ou plusieurs) des éléments suivants : (i) un client de détail, tel que défini à l'article 2, point (8) du règlement (UE) n° 2017/565 tel qu'il fait partie du droit interne en vertu du *European Union (Withdrawal) Act 2018* (l'« **EUWA** ») ; (ii) un « *customer* » au sens des dispositions du Financial Services and Markets Act 2000 et de toute réglementation prise en vertu de celui-ci pour mettre en œuvre la directive (UE) 2016/97, lorsque ce « *customer* » ne serait pas qualifié de client professionnel, tel que défini à l'article 2, paragraphe 1, point (8), du règlement (UE) n° 600/2014 tel qu'il fait partie du droit interne en vertu de l'EUWA ; ou (iii) pas un investisseur qualifié tel que

défini à l'article 2 du règlement (UE) 2017/1129 tel qu'il fait partie du droit interne en vertu de l'EUWA.

Ce communiqué ne constitue pas et ne constituera en aucun cas une offre au public ni une invitation au public en relation avec une offre au sens du Règlement Prospectus ou d'autres réglementations. L'Offre d'Emission des Nouvelles Obligations et la vente des Nouvelles Obligations seront effectuées conformément à une exemption prévue par le Règlement Prospectus à l'obligation d'établir un prospectus dans le cadre d'offres de valeurs mobilières.

Au Royaume-Uni, ce communiqué s'adresse uniquement (i) aux personnes ayant une expérience professionnelle relative aux investissements relevant de l'article 19 (5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (l'« **Ordonnance** »), ou (ii) des *high net worth entities* au sens de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui il serait autrement légal de le distribuer, toutes ces personnes étant désignées ensemble les « **Personnes Concernées** ». Les Nouvelles Obligations ne peuvent être offertes qu'aux Personnes Concernées, et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou autrement d'acquérir ces Nouvelles Obligations ne sera faite qu'auprès des Personnes Concernées.

Professionnels MiFID II/ECP uniquement/Pas de DIC PRIIPs - Le marché cible du producteur (gouvernance en matière de produits de MiFID II) comprend uniquement les contreparties éligibles et les clients professionnels (tous les canaux de distribution). Aucun document d'informations clés (DIC) PRIIPs n'a été préparé car non disponible pour les investisseurs de détail dans l'EEE ou au Royaume-Uni.

Professionnels MiFIR UK/ECP uniquement/Pas de DIC PRIIPs UK- Le marché cible du producteur (gouvernance en matière de produits de MiFIR UK) comprend uniquement les contreparties éligibles et les clients professionnels (tous les canaux de distribution). Aucun document d'informations clés (DIC) PRIIPs UK n'a été préparé car non disponible pour les investisseurs de détail au Royaume-Uni.

Ni le contenu du site internet de la Société ni aucun site internet accessible au moyen d'hyperliens disponibles sur le site internet de la Société ne sont incorporés dans ce communiqué et n'en font pas partie. La distribution de ce communiqué dans certaines juridictions peut être limitée par la réglementation en vigueur. Les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer de ces restrictions et les respecter. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation à la réglementation applicable sur les valeurs mobilières de toute juridiction.

Déclarations prospectives

Ce communiqué peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, y compris les termes « croit », « estime », « anticipe », « s'attend », « a l'intention », « peut », « sera » ou « devrait » ou dans chaque cas, leurs variantes négatives ou autres ou une terminologie comparable. Ces déclarations prospectives incluent toutes les déclarations qui ne relèvent pas de faits historiques et incluent des déclarations concernant les intentions, les croyances ou les attentes

actuelles de la Société ou de ses filiales concernant, entre autres, les résultats, la situation financière, la liquidité, les perspectives, la croissance et les stratégies de la Société ou de ses sociétés affiliées et des industries dans lesquelles elles opèrent. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes car elles se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se produire dans le futur. Les lecteurs sont avertis que les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les résultats d'exploitation, la situation financière et la liquidité réels de la Société ou de ses sociétés affiliées, ainsi que le développement des secteurs dans lesquels ils opèrent peuvent différer sensiblement de ceux décrits ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué. En outre, même si les résultats, la situation financière et la liquidité de la Société ou de ses sociétés affiliées, ainsi que le développement des secteurs dans lesquels elles opèrent sont cohérents avec les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué, ces résultats ou développements peuvent ne pas être indicatifs des résultats ou de leur évolution lors de périodes ultérieures.

Les déclarations et informations prospectives contenues dans ce communiqué sont faites à la date du présent communiqué et la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour publiquement ou de réviser les déclarations ou informations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si cela est requis par la réglementation applicable sur les valeurs mobilières.

À propos d'Elior Group

Créé en 1991, Elior Group est un des leaders mondiaux de la restauration collective et des multiservices, et une référence dans le monde de l'entreprise et des collectivités, de l'enseignement et de la santé. En s'appuyant sur des positions solides dans 11 pays, le Groupe a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 6 053 millions d'euros. Ses 133 000 collaborateurs et collaboratrices nourrissent chaque jour 3,2 millions de personnes dans 20 200 restaurants répartis sur les trois continents, et assurent des prestations de services diversifiées visant à prendre soin des bâtiments et de leurs occupants tout en préservant l'environnement. Le Groupe s'appuie sur un modèle économique construit autour de l'innovation et la responsabilité sociétale. Depuis 2004, Elior Group est adhérent au Global Compact des Nations unies, dont il a atteint le niveau advanced en 2015. Pour plus de renseignements : www.eliorgroup.com / Elior Group sur Twitter : @Elior_GroupC

CONTACTS

INVESTISSEURS

Didier Grandpré – investor@eliorgroup.com